

COMMENT AGIR ? LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le PLPDMA définit un plan d'actions pluriannuel composé de 6 axes stratégiques et de 20 fiches actions, ciblant 5 gisements de déchets prioritaires, pour atteindre l'objectif national de réduction de 10 % de DMA.

**Réduire les déchets : notre rôle à tous, associations, citoyens, industriels, entreprises et commerçants...
Ce sont nos actions conjuguées qui seront efficaces !**



OBJECTIF	DÉCHET CIBLÉ	ACTIONS
AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE		
Réduire la production de déchets alimentaires <i>Correspond au Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020</i>	Déchets alimentaires	<ol style="list-style-type: none"> Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité Impliquer les commerces et les marchés alimentaires parisiens Sensibiliser les citoyens et de manière transversale
AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS		
Valoriser localement les déchets alimentaires <i>(n'ayant pu être évités par les actions de l'axe 1, telles que les épluchures de fruits & légumes)</i> <i>Correspond au Plan Compost 2016-2020</i>	Déchets alimentaires	<ol style="list-style-type: none"> Développer le compostage collectif Développer le compostage de quartier Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost Développer le compostage individuel
AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS OCCASIONNELS		
Donner une seconde vie aux déchets occasionnels, via des actions de réemploi, réparation et réutilisation <i>(ex : vêtements usagés, jouets, livres, meubles etc.)</i>	Déchets occasionnels & vêtements et textiles usagés	<ol style="list-style-type: none"> Développer la collecte et la valorisation des TLC Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation
AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS		
Développer les actions emblématiques favorisant la réduction des déchets, incitant chacun à adopter des éco-gestes <i>(notamment les papiers et emballages)</i>	Tous les déchets dont les Papiers & Emballages	<ol style="list-style-type: none"> Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités Mobiliser et sensibiliser les distributeurs et les ménages à la réduction des emballages Réduire les déchets issus des événements organisés à Paris Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise
AXE 5 : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS		
Sensibiliser tous les acteurs parisiens, via des messages de communication et les partenaires et relais locaux	Tous les déchets	<ol style="list-style-type: none"> Diffuser des messages clairs et percutants aux Parisiens Renforcer les partenariats et les relais locaux Sensibiliser les ménages à la prévention qualitative
AXE 6 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS		
Mener des actions exemplaires en faveur de la réduction des déchets générés par la collectivité parisienne	Tous les déchets de la collectivité parisienne	<ol style="list-style-type: none"> Réduire les déchets des administrations parisiennes Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics Sensibiliser les agents et diffuser des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets

ENSEMBLE, AGISSONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS!

TOUTES LES INFOS

Site Paris.fr, rubrique « réduire ses déchets » et Site antigaspi.paris.fr

Le PLPDMA dans son intégralité est consultable et téléchargeable sur Paris.fr

Ainsi que ses clip-vidéos pédagogiques

CONTACT

Une équipe dédiée au PLPDMA parisien :

Section Prévention des Déchets,

Service de l'Expertise et de la Stratégie (SES)

Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)

E-mail : DPE-moinsdedechets@paris.fr

Tel : 01 71 28 55 70 / 72

A destination des partenaires locaux et de tout acteur parisien souhaitant agir sur la réduction des déchets, cette plaquette présente de manière synthétique les principaux enjeux et objectifs du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris, adopté au Conseil de Paris de novembre 2017.

« Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire nos déchets : particuliers, associations, industriels, entreprises, commerçants et artisans, collectivités... mobilisons-nous via des gestes simples au quotidien ! »

FINI LE TOUT JETABLE !
STOP AU GASPI ET PLACE AU DURABLE !



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLPDMA DE LA VILLE DE PARIS



2018.D.2.PLPD.DPE - imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS ».



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

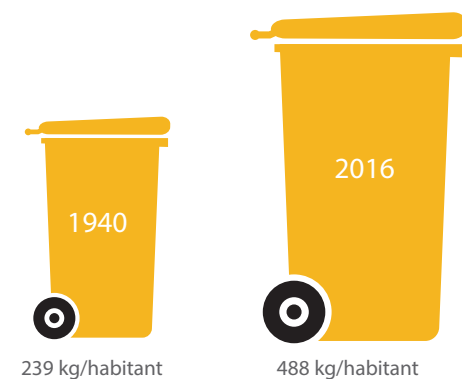
103, avenue de France

75639 Paris Cedex 13



RÉDUIRE SES DÉCHETS, UNE NÉCESSITÉ

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS PRODUITS À PARIS (DMA + déchets de la collectivité)



Le volume de nos poubelles ne cesse d'augmenter !

Les tonnages de déchets produits dans le monde ne cessent de croître. En France, le volume de nos poubelles a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 573 kg de Déchets Ménagers et Assimilés (ADEME, 2013). Même constat à Paris où le poids des poubelles des Parisiens a doublé de volume depuis 1940. Chaque Parisien en a produit 457 kg en 2016 (DMA).

L'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation, soumis aux effets de modes, participent fortement de cette augmentation (ex : sur-emballage, produits jetables à usage unique ou à durée de vie limitée etc.).

De forts impacts financiers et environnementaux

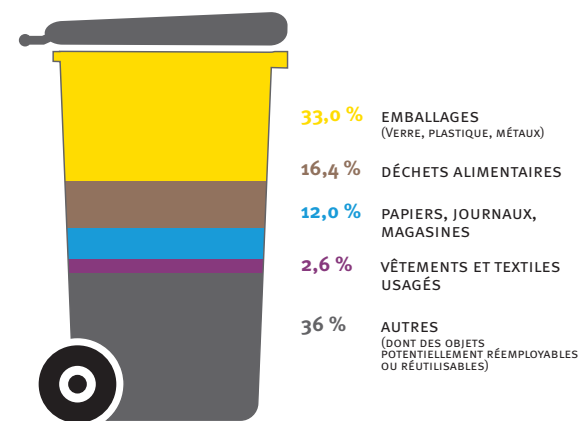
Or, toujours plus de poubelles à collecter, c'est :

- Des conséquences néfastes sur l'environnement et le climat
 - gaspillage de matières premières épuisables et précieuses
 - consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre.
- Un coût financier de plus en plus lourd, pour la collectivité et les citoyens
 - coût de gestion des déchets (collecte, transport et traitement) important et en progression tant que leurs volumes augmentent, et ce, malgré une amélioration du tri et du recyclage.
- Et des installations de traitement qui arrivent à saturation...



Il est donc urgent d'agir au quotidien pour réduire nos déchets !

CARACTÉRISATION 2015 DES POUBELLES PARISIENNES (OMA)



Collectes en mélange (bac vert) et sélectives (bacs jaune et blanc)

Réduire ses déchets, c'est possible !

En France, 74 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont incinérés (63 %) et stockés (11 %), selon les chiffres ADEME de 2015. Le constat est similaire à Paris où 79 % sont incinérés, 18,5 % sont recyclés et 2,39 % enfouis.

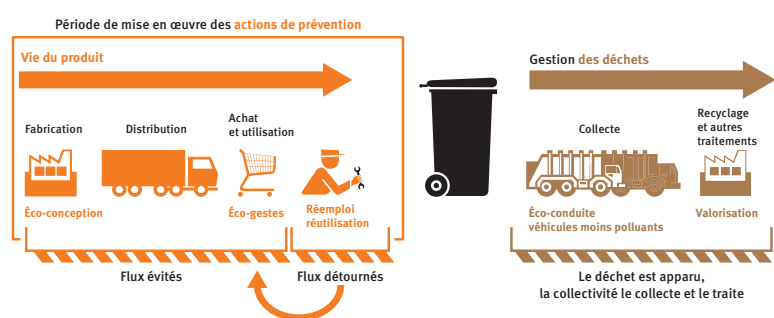
Pourtant, près de 70 % de ces déchets pourraient être soit réduits soit détournés vers le réemploi, la réparation, la réutilisation ou valorisés.

Les marges de progrès sont donc très importantes !

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UN ENJEU MAJEUR

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

PÉRIMÈTRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets consiste à réduire leur quantité et leur nocivité, en intervenant pendant le cycle de vie d'un produit, et avant que celui-ci ne devienne un déchet.

Les actions portent donc à la fois sur les modes de production (conception, fabrication, distribution, vente) et de consommation (achat et utilisation dont le réemploi, la réparation et la réutilisation des biens de consommation). Dès que le déchet est produit, les actions ne relèvent plus de la prévention mais de la valorisation (tri, recyclage, valorisation des déchets).

Une priorité : la prévention des déchets

Mieux vaut prévenir que guérir !

La hiérarchie européenne et nationale des modes de traitement des déchets place la prévention comme l'action première des politiques de gestion des déchets, dans le sens où ses actions permettent de réduire l'impact environnemental, économique et sanitaire des déchets. Par ordre de priorité, l'objectif est : 1/ réduire 2/ réemployer, réutiliser 3/ recycler.

LA RÈGLE DES « 3R »



Recycler c'est bien, réduire c'est mieux !

BILAN DES PRÉCÉDENTS PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS



Plus de 10 ans de politique engagée par la Ville de Paris

La Ville de Paris n'a pas attendu l'obligation légale pour lancer dès 2006 son premier plan volontariste de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010, permettant de réduire de 6,3 % la production d'ordures ménagères. Il s'est poursuivi par un Programme local de prévention des déchets (PLPD) 2011-2015, qui a permis de porter à 7 % cette réduction des déchets.

Des résultats concrets !

Ainsi entre 2009 et 2015, la production de déchets a diminué de 31 kg par habitant, ce qui correspond à une économie de près de 5,5 millions d'euros sur les dépenses de traitement associées. A l'échelle nationale, des résultats similaires sont constatés pour la majorité des collectivités ayant adopté des PLPD. De même, il est constaté une baisse moyenne de 22 % du poids des poubelles chez les centaines de foyers témoins ayant adopté des gestes de prévention.

LE NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Un PLPDMA, c'est quoi ?

Contrairement aux plans précédents, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire et obligatoire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés (décret du 10 juin 2015).

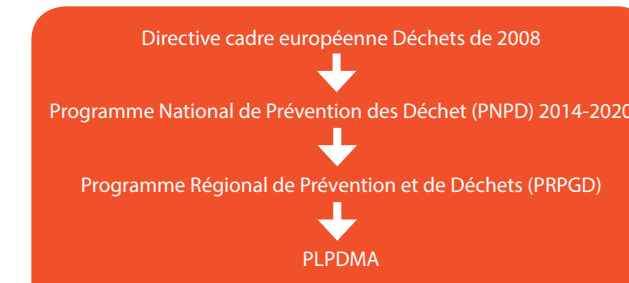
Ce document détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre. Permanent, il est modifiable ou révisable, et doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.

Les enjeux et objectifs du nouveau PLPDMA

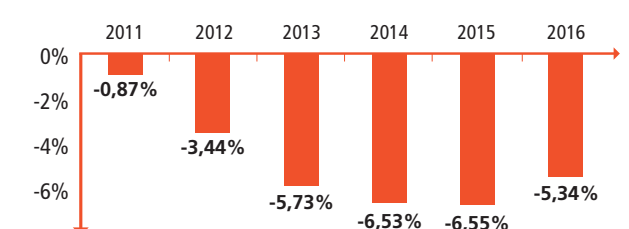
Le PLPDMA, approuvé au Conseil de Paris en novembre 2017, a pour objectif premier d'inciter l'ensemble des acteurs du territoire à adopter des éco-gestes au quotidien pour réduire la production et la nocivité des déchets.

Il doit respecter l'objectif national fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) d'une réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, correspondant à une diminution de DMA de 48,3 kg/ha. entre 2010 et 2020, soit un effort restant de 17 kg/hab. entre 2016 et 2020 (estimation à population constante).

HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA À PARIS (par habitant par rapport à 2010)



TYPLOGIE DES MEMBRES DE LA CCES



Instance de pilotage : la CCES

L'élaboration du nouveau document est conforme aux modalités fixées par le décret du 10 juin 2015, avec la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), consultée à chaque étape clé de la procédure de révision. Lui sera également soumis le bilan annuel des actions. Cette commission, présidée par les élus parisiens, est composée de 40 membres, comprenant 12 membres internes à la Ville de Paris et 28 membres externes.

Qu'est-ce qu'un déchet ménager (DM) ?

Les déchets ménagers correspondent aux ORDURES MÈNAGÈRES (OM) PRODUITS AU QUOTIDIEN (collectés auprès des ménages, en collecte séparée ou non, en porte-à-porte ou en apport volontaire) et aux DÉCHETS PRODUITS DE MANIÈRE OCCASIONNELLE (encombrants tels que les meubles, déchets verts et de bricolage etc.).

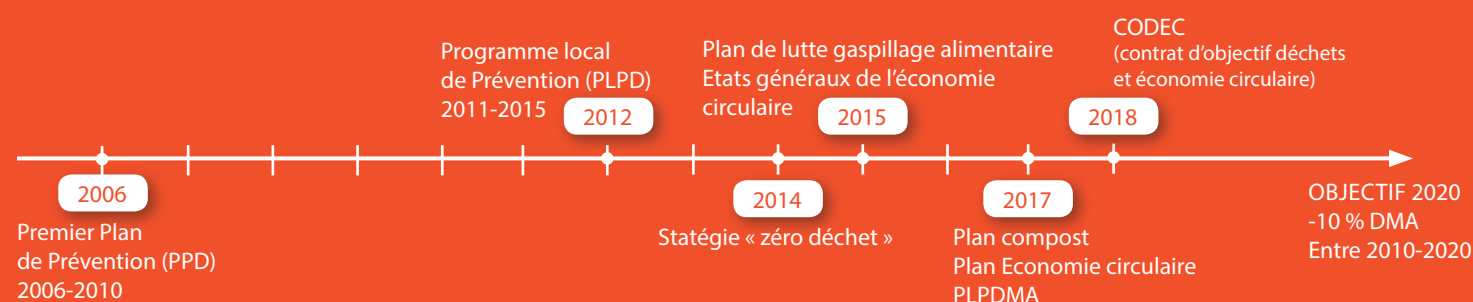
Pourquoi parle-t-on de déchets ménagers et assimilés (DMA) ?

Certains déchets de petites entreprises et services publics sont collectés en même temps que les ordures ménagères du quotidien, car leur faible volume et leur typologie les rendent assimilables à ces derniers. Ils représentent en France environ 20 % des tonnages des DMA selon les données ADEME (chiffres-clés Déchets - édition 2016).

Déchets ménagers et assimilés (DMA)	
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
Déchets occasionnels	Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA)
Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : CGDD

10 ANS DE POLITIQUE ENGAGÉE



LES ÉTAPES CLÉS DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION

